



Calcaires et Diorite du Périgord

“Planeaux” - 24800 THIVIERS - Tél : 05 53 55 35 35 - Fax : 05 53 52 34 39
e-mail : info@carrieres-thiviers.fr
S.A. au capital de 400 595 € - SIRET : 611 980 251 00049 - APE 142 A

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Communes de LANOUAILLE et de DUSSAC

Lieux-dits : - *Laffon, Laujardie, les Bois de Laujardie*
- *Moulin du Pont*

Projet d'exploitation (ouverture) d'une CARRIÈRE DE ROCHE MASSIVE ET INSTALLATIONS ANNEXES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Informations complémentaires en réponse à l'avis de la
MRAe (*Mission Régionale d'Autorité Environnementale*)
en date du 20 juin 2022

Juin 2022



Dossier réalisé en collaboration avec le bureau d'études
SOL HYDRO ENVIRONNEMENT

Z.A.E. La Font Pinquet - 13 rue Alphée mazières - 24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 45 53 20 - Contact : she@she.fr - www.she.fr



S.A. CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD

Communes de LANOUAILLE et de DUSSAC (24)

Lieux-dits Laffon, Laujardie, les Bois de Laujardie et Moulin du Pont

Exploitation d'une carrière et de ses annexes :

**Projet d'exploitation (ouverture)
d'une carrière de roche massive et installations annexes**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION AU
TITRE DES I.C.P.E.**

**Informations complémentaires en réponse à l'avis
de la MRAe en date du 20 juin 2022**

La SA Calcaires et Diorite du Périgord a déposé en août 2021 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'ouverture d'une carrière sur les communes de Lanouaille et de Dussac (24).

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement désignée par la réglementation, dite « Mission Régionale d'Autorité Environnementale » (MRAE) a émis un avis le 20 juin 2022 portant sur ce dossier.

Par le présent document, la Société apporte des compléments d'information, en réponse aux remarques émises par la MRAe, afin de parfaire l'information du public.

Ce document ne constitue en rien une quelconque modification du projet et de l'étude d'impact associée.

SOMMAIRE

I. BRUIT : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille .	3
II. VIBRATIONS : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille	3
III. POUSSIERES : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille	4



I. BRUIT : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille

L'étude acoustique faisant partie de l'étude d'impact a porté sur :

1. Un diagnostic de la situation actuelle, basé sur :

- Les résultats du dernier contrôle acoustique réalisé dans le cadre du suivi réglementaire de la carrière actuelle. Ce contrôle porte sur un réseau de 10 points de mesures situés dans l'environnement de la carrière, respectivement en Zones à Emergence Réglementée et en limites d'emprise. Compte-tenu des horaires de l'activité actuelle, le contrôle a été réalisé d'une part en période de jour et d'autre part en période de nuit au sens de la réglementation acoustique. Les résultats ont montré une conformité des mesures sur l'ensemble des points de contrôle.
- Des mesures complémentaires au niveau de points situés plus spécifiquement dans l'environnement du périmètre du projet de carrière. Ces mesures ont été réalisées d'une part lors du fonctionnement de la carrière actuelle, et d'autre part à l'arrêt de ses activités, également en périodes de jour et de nuit.

2. Une étude prévisionnelle acoustique, destinée à :

- définir l'impact brut de ce projet d'exploitation dans son environnement, en particulier au niveau des Zones à Emergence Réglementées, tant en période de jour qu'en période de nuit au sens de la réglementation acoustique ;
- de proposer des mesures correctrices permettant d'assurer un respect des limites admissibles dans l'environnement du site compte tenu des activités du site et de sa configuration.

Cette étude prévisionnelle, qui représente le cœur du volet acoustique de l'étude d'impact, repose sur une modélisation acoustique, dont les paramètres de base sont en particulier issus des niveaux de bruits (puissances acoustiques) des matériels mis en œuvre.

Dans le cas présent, une grande partie du matériel et des installations qui seront mis en place sur le site du projet sera issue de transferts depuis le site actuel.

Les données acoustiques réelles issues de ces matériels ont ainsi pu être utilisées dans la modélisation acoustique du projet, permettant ainsi de disposer de données réelles issues de l'activité actuelle et de la connaissance de son incidence actuelle dans l'environnement.

II. VIBRATIONS : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille

Sur la carrière actuelle, les niveaux de vibrations et de surpressions aériennes générées par les tirs font l'objet d'un suivi, par mesures réalisées lors de chaque tir.

Sur les 3 dernières années, l'historique des résultats montre des niveaux de vibrations faibles (valeur maximale mesurée 2.8mm/s), voire inférieurs au seuil de déclenchement des appareils. Ces valeurs sont très inférieures au seuil réglementaire de 10 mm/s.

Cet historique révèle un travail quotidien du site, en collaboration avec l'entreprise extérieure spécialisée, sur ces sujets de vibrations. Les méthodes de travail et plans de tirs (notamment à l'approche des habitations) sont réévalués avant chaque tir et adaptés si besoin (prise en compte de sa configuration par rapport aux constructions environnantes, retour d'expérience sur les tirs précédents, de façon à mettre en œuvre des charges unitaires adaptées par exemple)



Dans le cadre du projet, les opérations de tirs de mine seront réalisées dans des conditions similaires à celles qui seront appliquées dans le cadre de ce projet.

Afin de définir l'incidence des tirs de mine du projet, les paramètres issus du suivi sur le site actuel ont été utilisés dans le cadre des calculs. En particulier, le coefficient K intervenant dans les calculs, propre aux caractéristiques du massif, a pu être défini sur des bases réelles à partir des résultats du suivi sur la carrière actuelle, dont le gisement est similaire.

A noter, pour rappel, que le projet a été établi sur le même niveau de production qu'actuellement (moyenne de 300 000 tonnes par an). Par conséquent, la fréquence annuelle de tir restera identique aux conditions actuelles (soit environ 1 tir toutes les 3 semaines)

III. POUSSIERES : Retour d'expériences capitalisées sur l'exploitation actuelle de Lanouaille

Le site d'exploitation actuel fait l'objet d'un suivi réglementaire des retombées de poussières dans l'environnement.

Ce suivi a été réalisé jusqu'en 2017 par la méthode des plaquettes de dépôt. Depuis 2018, il est réalisé par jauges OWEN, et porte sur un réseau de 3 points de mesures conformément au plan de surveillance établi pour ce site.

Les résultats obtenus sur les campagnes de ces 3 dernières années montrent que l'ensemble des valeurs sont bien inférieures au seuil de 500 mg/m²/jour : les valeurs sont en dessous de 194 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante, et elles ne dépassent pas la valeur maximale de 309 mg/m²/jour.

Le niveau de retombées de poussières mesuré démontre de l'efficacité des mesures en place, principalement le système de brumisation au niveau de l'usine de traitement des matériaux, associé à l'arrosage régulier des pistes lors des périodes de sécheresse par un tracteur citerne.

Etant donné que le projet d'exploitation de carrière porte sur un gisement et principe d'exploitation proche de celui de la carrière actuelle, les émissions de poussières seront du même ordre de grandeur que l'actuel. Dans le cadre de l'étude d'impact, les résultats du suivi actuel ont ainsi été pris en compte pour définir notamment le futur plan de surveillance, et reproduire sur le nouveau site les mesures en place qui se montrent efficaces, telles que la brumisation au niveau des sources potentielles d'émissions de poussières de l'installation, les dispositifs d'arrosage des pistes...